MAIRIE DE LA BALME DE THUY HAUTE-SAVOIE 74230

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 juin 2012

L'an deux Mil Douze, le huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 31.05.12 Nombre de conseillers en exercice : 08

PRESENTS : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, AVET-FORAZ André, Mmes MASSON Chantal, MARTEL-JON

Sandrine et DONZEL Maryse.

ABSENTS et EXCUSES : POCHAT-COTTILLOUX Gilles

A été élue secrétaire : DONZEL Maryse

> OBJET : <u>CESSION PARCELLES N° A 2613, A 2614, A 2744 - LES</u> <u>ILES EST</u> DEL-2012-11

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de M. ARRACHIN Jean - Les contamines - 74230 LA BALME DE THUY concernant la vente par la Commune des parcelles de terrain cadastrées sous les numéros suivants : A 2613 de 369 m², A 2614 de 251 m², A 2744 de 8 978 m², lieu-dit « Les Iles Est ». Après délibération, le Conseil Municipal : DECIDE la vente des biens au prix global de 8 270 Euros TTC décomposé en : 1 440 € pour le fond et 6 830 € pour les bois. AUTORISE Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires, signer tous les documents et actes à venir, relatif à cette cession.

> OBJET: SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE REFECTION DE L'ACCES PASTORAL DIT « DU COLLET A DRAN » ENTRE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE (AFP) DRAN-ABLON-CRUET et LES COMMUNES DE THORENS-GLIERES, LA BALME DE THUY et DINGY SAINT CLAIR

DEL-2012-12

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de signer la convention de participation financière aux travaux de réfection de l'accès pastoral dit « du Collet à Dran ». Le Conseil Municipal, après délibération : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

> OBJET : PROJET D'OUVERTURE D'UNE TROISIEME CLASSE DEL-2012-13

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de demander l'ouverture d'une troisième classe à compter de la rentrée prochaine (septembre 2012) compte-tenu d'une augmentation soudaine et préoccupante de l'effectif scolaire de l'école publique du village. L'effectif est en effet déjà lourd pour les deux classes à 4 cours. Monsieur le Maire précise que l'effectif sera porté à 57 élèves dès la rentrée 2012-2013, à 60 élèves en septembre 2013, à 64 élèves en septembre 2014 et 63 élèves en septembre 2015. Le Conseil Municipal, après délibération: AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaire à l'ouverture d'une troisième classe, DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la finalisation de ce projet.

> <u>OBJET</u>: <u>INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS</u> <u>FIXATION DU MONTANT POUR 2011</u> DEL-2012-14

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale l'invitant à se prononcer chaque année sur l'indemnité de logement due à certains instituteurs. Monsieur le

Préfet propose de porter le montant mensuel de l'I.R.L. comme suit : - 187.20 € pour les instituteurs non chargés de famille, - 234.00 € pour les instituteurs chargés de famille, - 271.44 € pour les instituteurs chargés de famille -directeurs avant 1983. Après délibération, le Conseil Municipal : ACCEPTE la proposition de Monsieur le Préfet.

> OBJET : <u>DEMANDE DE DISTRACTION DU REGIME FORESTIER</u> DEL-2012-15

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande de distraction du Régime Forestier sur les parcelles suivantes, situées sur le territoire communal de LA BALME DE THUY. N°A 783-2613-2614-2742-2744 pour une contenance totale de 1 ha 40 a 64 ca.

Cette opération est souhaitée dans le but de : Vente des terrains à l'entreprise BARRACHIN pour une extension de son activité. Après délibération, le Conseil Municipal : ACCEPTE le projet, DEMANDE à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour <u>distraction du Régime Forestier</u>, conformément aux dispositions du Code Forestier.

> OBJET : <u>DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER</u> DEL-2012-16

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles suivantes, situées sur le territoire communal de LA BALME DE THUY, N° A 1325-1326-1328-1372-1375-1376-1377-1378-1379-1381-1382 pour une contenance totale de 4 ha 71 a 95 ca.

Cette opération est souhaitée dans le but d'incorporer des parcelles boisées récemment acquises en compensation de la distraction demandée pour les parcelles. Après délibération, le Conseil Municipal : ACCEPTE le projet, DEMANDE à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

> OBJET : DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2012 DEL-2012-17 & 17 bis

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à un chapitre du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2012 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

<u>Investissement - Dépenses :</u>

- 16 EMPRUNTS (article 1681) + 270.19 - 23 IMMOBILIS EN COURS (article 23151) + 7729.81 - 020 DEPENSES IMPREVUES (article 020) + 10 000.00

- 13 SUBVENTION INVESTISST (article 1315) + 18 000.00

+ 18 000.00 € + 18 000.00 €

Le Conseil Municipal, approuve le virement de crédit ci-dessus.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 14 Juin 2012

Le Maire